

Journal du Lot 25^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le
Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Ce n'est pas un allié, c'est un maître que l'Italie s'est donnée avec Hitler.
Aussi croyons-nous qu'ils se leurrent ceux qui espèrent encore qu'on
pourra détacher le Duce du Führer.

L'attitude de Mussolini envers la France et l'orientation qu'il a donnée à son pays induisent à se demander s'il est tout à fait maître de sa politique.

Aider comme il le fait à l'accroissement de la puissance allemande est assurément contraire à l'intérêt de l'Italie qui n'y a encore gagné que quelques témoignages ostentatoires d'une amitié protectrice que les gens de Berlin n'ont pas coutume de donner pour rien. On a de la peine à se rappeler que l'Italie est entrée en guerre, en 1915, pour se délivrer du voisinage de l'Autriche, pays fait de pièces, et de morceaux, difficilement maintenus ensemble et où dix peuples hostiles se disputaient entre eux. L'Autriche n'existe plus, mais à sa place s'est installée l'Allemagne, puissante formation bloquée et concentrée dans la main d'Hitler, qui compte 80 millions d'habitants et qui est dix fois plus forte que l'Empire toujours chancelant des Habsbourgs.

Mussolini a beau dire à son peuple. Celui-ci ne doit pas arriver à comprendre pourquoi il lui faut considérer cela comme une victoire ! Et la façon dont le Duce l'explique n'est guère plus admissible.

Mussolini dit qu'il nous en veut des sanctions prises à Genève pendant la campagne d'Éthiopie. Mais ces sanctions étaient énergiquement réclamées par l'Angleterre à qui il n'a pas tenu rigueur, tandis que la France, faisant en réalité à la Société des Nations le jeu italien, empêchait qu'on y décidât l'embargo sur le pétrole qui eût été terrible pour l'Italie. La France faisait tous ses efforts pour apaiser le conflit, au risque de se brouiller avec les britanniques. Sans l'action de Pierre Laval qui freina vigoureusement à Genève les volontés de M. Eden, Mussolini n'aurait pas pu continuer sa campagne d'Éthiopie... Nous en sommes bien récompensés !

Mussolini prétend ne pas pouvoir nous pardonner d'anodines sanctions. Mais il félicite Hitler d'avoir annexé l'Autriche et de s'être installé sur le Brenner, ce qui est autrement grave pour l'Italie que les innocentes chamailleries de Genève.

Et maintenant que c'est fait, il n'est plus libre ! Il ne peut pas se fâcher avec Hitler. Celui-ci le tient ! Comme le dit Pierre Dominique, « l'Allemagne est à 70 kilomètres de Trieste » sur qui elle pourra descendre quand elle voudra !

Ah ! ce n'est pas un allié, c'est un maître que l'Italie s'est donnée. Et avec qui il faut marcher droit. Aussi croyons-nous qu'ils se leurrent ceux qui espèrent encore qu'on pourra « détacher » Mussolini d'Hitler. Le conquérant de l'Autriche l'a attaché à son char de triomphe.

Mussolini l'avait prévu. Nous en avons la preuve par les articles qu'il écrivait en 1935 — ça n'est pas très vieux ! — dans une revue publiée par « l'Institut pour les Etudes Internationales », dont l'organe « *Relazioni Internazionali* » a fait paraître ces temps-ci des morceaux particulièrement scandaleux. Un de nos confrères vient de remettre au jour les articles que Mussolini y faisait paraître en 1935 sous le pseudonyme « Latinus »... qualité que Mussolini a presque reniée.

En voici deux extraits bien significatifs et qu'il est intéressant de relire en se rappelant qu'à cette époque, après l'assassinat de Dollfus, Mussolini redoutait tellement l'Anschluss qu'il avait mobilisé sur le Brenner pour l'empêcher :

« La position géographique de Vienne, écrivait-il, est celle qui a permis à l'Empire des Habsbourgs son extraordinaire expansion, qui l'a rendu un jour menaçant pour toute l'Europe. L'Empire des Habsbourgs s'est brisé sous les coups des armées italiennes. C'est l'intérêt italien qu'il ne se reconstitue pas sous une forme ou sous une autre. »

Où ! C'était l'intérêt italien. Mussolini le voyait, le sentait. Et il l'exprimait encore plus fortement dans la déclaration suivante :

« Si l'Allemagne s'installait à Vienne pour des raisons dérivant de sa force militaire, politique ou économique, les Etats danubiens finiraient, même après quelque résistance, par graviter dans son orbite. Ainsi serait reconstitué autour de l'Allemagne, dominée et dirigée par elle, donc incomparablement plus fort, le vieux Empire austro-hongrois dont les directives, il n'est pas inutile de le répéter pour la énième fois, seraient fatalement en opposition avec les directives italiennes. »

Avec quelle précision, il prévoyait et définissait le péril ! Ah ! on ne peut pas dire que Mussolini ait manqué de clairvoyance et cela le rend plus coupable d'avoir laissé s'installer tout contre son pays, qui vit désormais sous la menace, un voisin « incomparablement plus fort que l'Empire austro-hongrois » pour la destruction duquel les Italiens se sont battus pendant trois ans.

Comme on aimerait voir ce qu'il a réellement dans son cœur, parfois, quand il exalte l'amitié allemande, quand il invective contre la France en faisant le redoublement sur les places publiques. Nous avons comme une idée qu'il ne doit pas toujours être fier et content de lui !

Qui sait s'il ne redoute pas, à certains jours, d'être pris entre son redoutable Allié et son propre pays. Car il y a certainement des Italiens non embrigadés dans les cohortes de hurlleurs qui ne se sentent pas très glorieux de cette étroite solidarité établie entre eux et le Reich dont tout accroissement est une diminution et un péril pour eux et auxquels cette humiliante sujétion finira peut-être par sembler intolérable !

Mais, en attendant ce n'est pas une raison pour que la France fasse les frais de sa revanche et le remboursement de ses déboires !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Un revenant

Si je m'en réfère à la plume autorisée de mes confrères, spécialistes de la mode, le corset fait sa réapparition. Le corset, le vrai, celui qu'une robuste armature de baleines jarcit, afin de donner à celle qui le porte une taille de sablier, des hanches en forme de parapluie ouvert et une gorge pareille à deux melons servis sur un plateau.

Ce même corset dont on avait célébré avec pompe la définitive et irrémédiable disparition, voici quelques années. Enfin, disait-on, enfin ! Une ère nouvelle commence ! La femme s'est franchie du plus hideux des instruments de torture, le poumon libre, l'estomac épanoui, l'abdomen en fleur et le reste à l'avenant, elle va pouvoir s'élancer vers de nouvelles destinées. Comme nos filles riront bientôt de voir, dans des musées où ils auront rejoint les ceintures de chasteté médiévale, les vieux corsets de leurs mères ! Comme elles en riront, à moins qu'elles n'en pleurent, émus de tant de barbare archaïsme !

Et du même coup, on en profitera pour louer la disparition parallèle des « coups de poigne » compliqués, des bonnets, frisés, anglaises et autres perles. Quelle femme « vraiment moderne » renoncera désormais à l'hygiénique commodité des courts cheveux que lisse en un tournemain une presté brosse ? Elles n'y reviendraient pas plus qu'à la crinoline, par exemple, ou aux grotesques chapeaux couverts de plumes, d'oiseaux et d'une luxuriante végétation.

La femme « vraiment moderne », en 1939, lace son corset à s'étouffer, met trois jupons à froquons sous sa crinoline, et gonfle de fausses boucles l'édifice compliqué de ses cheveux, avant d'y percher tout un jardin des Plantes sur la tête duquel je préfère ne pas m'appesantir.

Si tout cela vous étonne, c'est que vous êtes bien naïfs. Tant qu'il y aura des femmes et des modes celles-ci tourneront dans un cercle éternel, le large succédant invariablement à l'étroit, le long au court et le rond au pointu. Le seul tort des commentateurs est de célébrer chaque réapparition comme un triomphe définitif et de l'embellir de considérations, de morale, d'hygiène ou de bon sens qui n'ont rien à y voir.

Informations

Election sénatoriale

Dimanche a eu lieu à Montpélier, une élection sénatoriale pour pourvoir au remplacement de M. Camille Reboul, de l'Union socialiste républicaine, décédé. Suffrages exprimés : 369 ; blancs ou nuls : 7. Ont obtenu : M. Albertini (radical socialiste), député-maire de Béziers, 456 voix, élu ; M. Railhac, ancien député (U.S.R.), 236 voix ; M. J.-B. Séverac (S.F.I.O.), 149 voix ; M. Gabriel Alphonse (radical indépendant), 18 voix.

Elections législatives

Election législative d'Angoulême : Inscrits : 26.208 ; votants : 20.673 ; suffrages exprimés : 20.204. Ont obtenu : M. Gagnaire, communiste, 4.868 voix ; Marcel Déat, ancien ministre, U.S.R., 4.679 ; Joubert, indépendant de gauche, 3.931 ; Maurellet, S.F.I.O., 3.336 ; Lorent, R.S.F., 2.039 ; Lefebvre, radical socialiste, 1.315.

Il y a eu ballottage. Il s'agissait de remplacer M. Gouin, U.S.R., élu sénateur.

Voici les résultats du scrutin de ballottage de l'élection législative dans la première circonscription de Marseille : Inscrits : 21.044 ; votants, 12.404. Ont obtenu : Docteur Trousseau-Franchi, S.F.I.O., conseiller municipal, 7.291 voix, élu ; M. Albert Pascalet, avocat P.P.F., 4.555 voix.

Voici les résultats de l'élection législative de la circonscription de Marennes (Charente-Inférieure), scrutin de ballottage : Inscrits, 17.308 ; votants, 12.368 ; blancs ou nuls, 335.

Ont obtenu : M. Jean Hay, radical-socialiste, 6.004 voix ; élu ; MM. Deronet, républicain antimarxiste, 2.868 voix ; Joneau, S.F.I.O., 2.703 voix ; Léon Meon, frontiste, 421 ; Lachaud, communiste, 20 ; Vernon, radical-indépendant, 16.

Voici les résultats du second tour de l'élection législative de la première circonscription de Saint-Brieuc : Inscrits, 21.076 ; votants, 14.127 ; suffrages exprimés, 13.843.

Ont obtenu : MM. Aufray, radical-socialiste, conseiller général, 8.137 voix, élu ; Huchet de Guernier, adjoint au maire de Paimpol, Parti social français, 4.814 voix.

A la mémoire du président

Emile Loubet

Dimanche, M. Albert Lebrun, président de la République, a inauguré à Montélimar un monument à la mémoire de son illustre prédécesseur Emile Loubet.

Au cours du banquet qui a suivi la cérémonie, M. Edouard Daladier, président du Conseil, a prononcé un discours dans lequel il a rendu hommage au Président Loubet, puis il a évoqué les difficultés de l'heure présente :

« Dans certaines hautes fonctions, a-t-il dit, il y a des actes qui doivent être faits, il y a des devoirs qui doivent être remplis. »

« La France, a-t-il affirmé, est résolue à faire preuve du courage et de la fermeté nécessaires pour que reculent les fauteurs de désordres. »

M. Albert Lebrun a fait appel à « l'union de tous les Français qui doivent subordonner les intérêts particuliers à la notion du salut public et de la paix dans le monde. »

Loyalisme des émigrés italiens

Dimanche matin, après avoir déposé des gerbes au monument aux morts de Verdun et au cimetière du Faubourg Pavé, des immigrés italiens se sont rendus en pèlerinage à Douaumont, où M. Balestri, secrétaire de l'Union populaire italienne, a renouvelé, au nom de ses camarades, le serment du 27 septembre dernier, par lequel 100.000 Italiens s'étaient déclarés prêts à se ranger sous les plis du drapeau français dans le cas d'une agression.

Les aspirations coloniales italiennes

M. Mussolini a prononcé à Capoue un discours relatif aux aspirations coloniales de l'Italie, en disant à propos des familles nombreuses, que, lorsque l'espace ne suffit pas, il faut bien que quelqu'un en procure. C'est le sens du moins que la foule a attribué à ces paroles du Duce, car elle les a ponctuées des cris de : « Tunisie », « Tunisie », expansion.

On ne pourra nous arrêter, a pour suivi le chef du gouvernement italien, car, plus que tout, c'est notre volonté et notre sang qui comptent. M. Mussolini est ensuite reparti pour Rome.

Pourparlers franco-polonais

On confirme dans les milieux compétents que les pourparlers de la dernière semaine ont été d'un bon augure. Mais il s'agit là d'un corset que nous portons tous : celui de l'hypocrisie et du mensonge.

Nicolas LEROUX.

pétents polonais que des pourparlers ont lieu actuellement entre Paris et Varsovie au sujet d'une éventuelle rencontre des ministres des affaires étrangères de Pologne et de France.

Le caractère de cette visite et la date ne sont pas encore fixés, mais on laisse entendre que cette visite ne sera pas liée à celle que M. Beck fera à Londres, du 4 au 6 avril.

Hitler a parlé

Samedi, le chancelier Hitler a présidé le lancement du cuirassé « Von Tirpitz » à Hambourg.

Il a prononcé, au cours de la journée, un discours dans lequel il a déclaré que « les Allemands d'aujourd'hui ne sont pas décidés à rester inactifs devant les dangers menaçants. » Parlant des armements, il a ajouté : « On dit dans d'autres pays qu'on s'armera de plus en plus. A ces hommes d'Etat, je ne puis dire qu'une chose : « Vous ne me lasserez pas. »

EN PEU DE MOTS...

— Après trois semaines d'audience, la Cours d'assises de la Seine a prononcé son verdict dans l'affaire Weidmann. Weidmann et Million sont condamnés à la peine de mort. Jean Blanc est condamné à 20 mois de prison et Colette Tricot est acquittée. Million a signé son recours en grâce, ainsi que Weidmann.

— Mme veuve Ducasson, qui était depuis deux ans, environ, la doyenne des Français, vient de mourir, à l'âge de 108 ans, à Lardenne (banlieue de Toulouse). Elle était née le 27 juillet 1831, à La Seyne-sur-Mer (Var).

— Sous la présidence de M. Champetier de Ribes, ministre des Anciens Combattants, à l'occasion du 7^e gala de la Madelon, la Madelon de France a été élue, au cours de la nuit française, organisée samedi, dans la salle du Palais de la Mutualité. C'est Mlle Catherine Rochet, Madelon des anciens combattants corses.

NOS ÉCHOS

Bruit.

Bernard Shaw déjeunait ce matin-là dans une brasserie où un violoniste tirait d'un instrument déplorable des accords déchirants... pour les oreilles des convives. Comme ces accords s'affirmaient de plus en plus discordants, Bernard Shaw fit appeler le musicien et lui demanda :

— Je crois que vous jouez sur la demande des clients ?

— Mais certainement, monsieur.

— Bien. Alors vous seriez très aimable de jouer une partie d'échecs pendant que je finis de déjeuner.

Pauvre Marius.

Marius est assis sur un banc. Il a l'air accablé et de temps à autre étire ses membres comme s'ils étaient endoloris. Un de ses copains passe et le voyant dans un aussi triste état s'approche et lui dit :

— Qu'est-ce que c'est ? Tu es malade ?

— Si tu savais, je suis à plaindre. Il faut décharger tout le temps des colis à la gare, porter des malles sur le dos, tenir des valises à la main. Ah ! là, là, si tu savais...

— Oh ! mon pauvre Marius ! Et tu fais ce métier depuis longtemps ?

— Je commence demain !...

Candidat.

Le jour de la discussion des pleins pouvoirs à la Chambre, M. Ferdinand Lop (le marchand de vins de Dijon qui a posé sa candidature à la succession de M. Lebrun) avait fait remettre à chaque spectateur, dans les tribunes, un bulletin de vote à son nom pour l'élection présidentielle du 5 avril.

— Mais il n'y a que les députés et sénateurs qui votent à Versailles, lui fit observer un huissier.

Et le bon Lop :

— Je le sais bien, mais comme ceux qui votent ne voteront pas pour moi, je n'ai qu'une chance : c'est d'avoir la voix de ceux qui ne votent pas.

Langue bien pendue.

Maitre G., se fait au barreau une place enviable.

Dernièrement, il plaidait en correctionnelle pour un jeune homme accusé de vagabondage spécial. A la fin de sa plaidoirie, l'avocat s'approcha du tribunal et parla plus bas :

Le président, voulant faire du zèle, rappela au défenseur qu'il n'avait pas de confiance à faire aux juges :

— Soit, répond le maître sur un ton perché, je ne peux pourtant pas raconter à la galerie que mon client est le fils d'un magistrat !

Il y eut un silence pénible.

Le jeune homme fut d'ailleurs acquitté.

Ah ! mais.

Madame Gaston n'a pas toujours le caractère facile et son mari le sait. L'autre jour il rentre pour déjeuner et il trouve sa femme en toilette prête à sortir :

— Comment tu sors. A quelle heure vas-tu rentrer ?

— Quand il me plaira, répond Mme Gaston, sèchement.

— Sans doute, fait le mari, conciliant. Mais pas plus tard, n'est-ce pas ?

Découverte de l'Amérique.

Ce n'est qu'un mot d'enfant, mais il dit bien ce qu'il veut dire. Le professeur interroge — mettons que ce soit Toto — et lui demande :

POUR LE REDRESSEMENT FRANÇAIS

DÉCRÉTER LA RÉSURRECTION DE LA PAYSANNERIE

La gravité de la situation extérieure a incité le Gouvernement à demander au Parlement, une fois de plus, les « pleins pouvoirs ».

Pendant des mois il pourra prendre, par décrets-lois, les mesures indispensables à la sauvegarde des grands intérêts nationaux, y compris les mesures d'ordre économique susceptibles de renforcer la position de notre pays au sein de la jungle mondiale.

On veut espérer qu'il tiendra à profiter de cette délégation de pouvoirs pour réaliser quelques-uns des multiples projets agricoles que l'encombrement des ordres du jour parlementaires, la précipitation des événements, la crainte des responsabilités et de l'impopularité électorale ont relégué, depuis des années, aux quatorzièmes dessous des cartons d'instance des deux Assemblées.

On veut espérer qu'il emploiera l'autorité qui lui est conférée à résoudre quelques-uns des problèmes agricoles dont il est, après ses prédécesseurs, saisi, et qui restent en souffrance parce que leur discussion, leur étude au Parlement furent surclassées, évincées par les débats politiques, les interminables interpellations et l'examen au jour le jour des sujets brusquement mis en vedette par la soudaine opportunité.

On attend de lui, entre autres, les textes concis, clairs et pratiques, qui permettront enfin l'organisation interprofessionnelle des grands marchés agricoles, sanctionneront un programme d'harmonisation, de coordination, de développement des productions agricoles de la métropole et de son Empire, et assureront la revision des lamentables accords commerciaux qui nous lient à de multiples pays étrangers.

Qui pourrait nier que les solutions de ces problèmes conditionnent la force économique de la France et son potentiel de résistance en cas de conflit ?

Le déficit de notre balance commerciale qui, depuis des années, varie de 12 à 18 milliards par an, n'est-il pas une saignée dont nous périrons s'il n'y est mis, rapidement, un terme ?

Peut-on espérer régénérer l'économie nationale, renforcer notre situation, accroître nos dépenses défensives sans colmater cette fissure par où disparaît le capital de la France ?

Peut-on faire une France forte sans

un assainissement de son commerce extérieur ?

Peut-on faire une France forte sans l'adoption réaliste d'un programme de production agricole entraînant la revalorisation du travail paysan, retenant à la terre les familles saines, vaillantes, nombreuses qui n'y resteront que dans la mesure où elles seront assurées d'y vivre honorablement, décemment, et plus dans un état d'infériorité qui confine à la servitude ?

Peut-on faire une France forte sans procéder — non pas par des discours, mais par des actes tangibles — au reclassement des valeurs, en donnant à la paysannerie, infanterie des luttes économiques, la certitude d'une existence dont les sacrifices ne sont pas toujours unilatéraux et ne dépassent pas ceux qui sont demandés aux autres classes laborieuses du pays ?

Peut-on faire une France forte sans substituer à l'anarchie des concurrences impériales, catastrophiques pour la métropole et désespérantes pour les colonies, un plan de production rationnelle et équitablement rémunératrice qui fasse appel aux innombrables ressources de notre sol et de nos climats diversifiés ? Toutes les énergies doivent, en face des extravagances de nos voisins organisés, tendre à la mobilisation des facteurs de puissance comme à la destruction systématique des facteurs de division, de faiblesse, de parasitisme et de désagrégation.

Sur le terrain économique agricole, tout est à faire, mais tout peut être fait, les éléments étant à pied d'œuvre, des éléments et des possibilités comme aucun autre pays d'Europe n'en possède.

Le Gouvernement peut réaliser.

Il n'a plus, pour s'esquiver, ni l'excuse d'une opposition parlementaire paralysante, ni celle d'une situation autorisant le laisser-aller.

S'il veut que le pays survive, il prendra d'abord les mesures nécessaires pour que le pays vive et impose le respect par sa vitalité.

Economiquement, socialement, humainement c'est à la terre de France et à ses enfants qu'il doit s'adresser pour y parvenir.

Pratiquement, c'est sur les organisations professionnelles qu'il doit s'appuyer pour réussir.

R. BONNICEL,

Ingénieur Agricole.

— Après tant de jours de navigation, que disent les marins de Christophe Colomb quand ils aperçurent la terre ? — Ils crièrent : « Vive l'Amérique ! » m'sieu.

Raison décisive.

Au lycée, le professeur d'histoire demande à une jeune élève : — Quel est dans l'histoire de France le souverain qui vous a le plus frappé ? — Charlemagne. — Et pourquoi ? — Parce que nous lui devons un jour de congé...

LE LISIEUX.

Chronique du Lot

Chez les Planteurs

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La grande salle de l'Hôtel de Ville, malgré ses dimensions, ne put contenir l'affluence des planteurs, venus pour assister à cette réunion et nombre d'entre eux attendirent dehors qu'elle fut finie. Elle se déroula sous la présidence de M. Coudere qu'assistaient MM. Miquel, Cossé et Delmas.

Une très grande majorité renouvela les pouvoirs du bureau sortant. Puis elle discuta les questions qui doivent être portées au prochain Congrès national qui se tiendra bientôt à Romans.

Un remarquable rapport de M. Segond, du Syndicat de Sauliac-sur-Célé, expose la difficile question des primes toujours si discutée.

L'assemblée s'occupa d'abord de la prime de cru dont elle voudrait que le taux ancien fût rétabli. Quant à la prime de classement, dont l'attribution est laissée presque sans contrôle à l'administration, le sentiment manifeste des planteurs est que leurs experts soient admis à son attribution et qu'elle soit basée sur le classement général de leur récolte.

Enfin, on fait remarquer que le nombre et l'importance des primes finit par n'être pas en proportion avec le prix de base lequel devrait rester le principal de la rémunération.

La situation financière

Le bilan de cette situation se solde par 60.423 francs de recettes contre 39.595 francs de dépenses. Ces chiffres sont présentés par M. Cossé, le dévoué trésorier qui fournit des explications détaillées et qui insiste pour que l'assemblée désigne une commission de contrôle. L'assemblée répond à cette demande par des applaudissements, si on peut dire, de protestation qui expriment à M. Cossé la reconnaissance de tous pour son dévouement et l'affectueuse confiance des planteurs dans leur trésorier.

Commissariat aux expertises

M. Coudere définit le rôle du commissaire d'expertise, rôle attaché à la fonction de président fédéral. Ce poste de contrôle et de surveillance, souvent de conciliation et d'arbitrage, fut créé par l'assemblée générale de la Fédération en 1937.

Cette création, due à l'initiative et à la volonté de l'assemblée des planteurs, fut maintenue en 1938 par un vote de l'assemblée générale.

Sans s'opposer à cette création, le bureau fédéral ne l'avait pas proposée et n'avait pas plaidé en sa faveur. Aujourd'hui, il est manifeste, dit le président, que le commissariat aux expertises rend de signaux services aux cours des livraisons. L'administration n'a jamais marqué d'enthousiasme en faveur de cette fonction et ne serait pas fâchée de la voir disparaître, au contraire.

M. Coudere insiste pour son maintien et consulte l'assemblée sur ce point. A une très forte majorité, la fonction de commissaire aux livraisons est maintenue d'une façon définitive.

Puis, M. Coudere tient au nom de l'assemblée à remercier M. René Besse, député, et à le féliciter pour le remarquable ouvrage qu'il vient de publier sur la question des tabacs. Personne ne pouvait en parler avec plus de compétence. Par sa clarté, sa valeur documentaire et instructive l'ouvrage de M. René Besse est d'un intérêt de premier ordre.

A l'unanimité, l'assemblée émet le vœu que cet ouvrage soit bientôt en possession de tous les syndicats.

Après quelques justes observations présentées au nom des petits syndicats qui, faute de ressources, sont insuffisamment représentés aux Congrès, l'assemblée décide d'ajouter au bureau syndical M. Segond, qui sera plus spécialement chargé de soutenir au sein de la commission des prix et des primes les conclusions du rapport dont il a donné lecture précédemment aux applaudissements de l'assemblée.

Puis la séance est levée.

LE BANQUET

Après l'assemblée, un banquet était servi dans la salle des magasins des tabacs au cours duquel il devait être procédé à la remise solennelle de la Légion d'honneur récemment décernée au président de la Fédération, M. Coudere.

La haute estime dans laquelle il est tenu par les planteurs et leur confiance dans son dévouement s'est manifestée par leur empressement... Plus de 400 convives se pressaient autour des tables du banquet — lequel était confié aux soins du réputé restaurateur M. Laroche qui fit, une fois de plus honneur à sa réputation.

Le bureau de la Fédération avait mandaté M. Jouffreau pour présider cette amicale et symbolique cérémonie, où les planteurs allaient être honorés dans la personne de M. Coudere. Nul n'était mieux qualifié que M. Jouffreau pour cette mission à laquelle le désignaient ses éminents servi-

ces et la parfaite considération dans laquelle il est tenu.

A la table d'honneur, aux côtés de MM. Coudere et Jouffreau, nous reconnaissons M. René Besse, député, ancien ministre; Cabouat, préfet du Lot; Sassié, secrétaire général; Baudichon, directeur des magasins et de la culture des tabacs du Lot; Gay, directeur des services agricoles; Calmels, président de la Chambre d'Agriculture; Cambornac, conseiller général, président de la Fédération des tabacs Paraguay; Delmas, secrétaire général de la Fédération nationale des planteurs de tabac; Toulza, expert arbitre des tabacs, maire de Larnagol; Courdesse, président du Conseil d'arrondissement; Cosse, Ayral, Miquel membres du bureau de la Fédération; M. Mazelier, maire de Castelnau; M. le professeur d'agriculture, etc.

Les discours

M. Jouffreau présente les excuses de MM. Loubet, Fontanille, Garrigou, sénateurs; Malvy, député; de Monzie, ministre des travaux publics, mis par les devoirs de leurs charges dans l'impossibilité d'assister à cette réunion de famille.

M. Jouffreau dit qu'on fête aujourd'hui la longue carrière syndicale de l'ami Coudere, carrière bien remplie, toute de dévouement comme l'est celle d'un fervent syndicaliste. Et, en termes éloquentes, il retrace les étapes de cette carrière. Il remercie ceux qui ont bien voulu faire les démarches nécessaires pour que cette Croix de la Légion d'honneur soit donnée à ce fils de paysan, paysan lui-même, qui durant sa vie s'est consacré avec un amour passionné à l'étude et à la défense des intérêts agricoles en général et des planteurs en particulier (Chaleureux applaudissements).

M. Ayral constate avec joie que la croix de M. Coudere est la cinquième donnée aux planteurs. C'est un honneur dont ils sentent le prix et ils sont heureux de voir ainsi honorés les bons serviteurs de la terre que tant d'autres ont le grand tort d'abandonner (Bravos !)

M. Décremps apporte à M. Coudere l'affectueux salut de la commune de Saint-Géry. Au nom de la population et au nom de la municipalité, il s'associe de tout cœur à la manifestation d'aujourd'hui.

M. Courdesse, président du Conseil d'arrondissement, exprime à M. Coudere, le collègue si estimé, les félicitations et les compliments de cette assemblée.

M. le docteur Cambornac, conseiller général, parle au nom de la Fédération des planteurs de tabac et salue en M. Coudere celui qu'il appelle le premier planteur du Lot. Il dit l'attention, le dévouement et la compétence que M. Coudere déploie dans l'exercice de son mandat et il exprime au nouveau légionnaire la satisfaction que sa décoration a causée à tous les planteurs.

M. Delmas apporte à M. Coudere les félicitations du bureau de la Fédération Nationale et présente les excuses de M. Daudier, directeur général des tabacs qui s'associe cordialement à cette belle manifestation.

M. Calmels, au nom de la Chambre d'Agriculture, présente ses vœux et ses félicitations à M. Coudere qui, après avoir battu un record électoral aux dernières élections agricoles, bat aujourd'hui un record de sympathie.

M. le Préfet rappelle l'intérêt toujours vigilant avec lequel il suit, depuis sa nomination dans le Lot, les revendications, les vœux et les travaux des planteurs de tabacs. Il affirme son vif désir de rester en contact étroit et cordial avec eux. Il dit la joie qu'il éprouve à fêter aujourd'hui, avec les agriculteurs du Lot, la nomination de M. Emile Coudere qui milite pour le syndicalisme tabacole depuis 39 ans.

M. le Préfet joint ses félicitations les plus vives à celles qu'ont adressées si chaleureusement ses amis à M. Coudere.

M. René Besse, délégué par la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, va tout à l'heure procéder à la remise solennelle de la croix. Il tient d'abord à dire la joie profonde qu'il éprouve à remettre cet insigne à celui qu'il considère un peu comme son initiateur en matière tabacole. Notre ami Coudere, dit-il, est l'un des planteurs les plus expérimentés tandis que je suis, moi, un apprenti. De sorte que je me fais ici un peu l'effet d'un soldat qui décorerait son colonel.

Puis, M. Besse rappelle des souvenirs à sa première intervention publique dans la question des tabacs qui eut lieu à Tonneins et qui tendait à assortir le prix de la récolte au prix de revient... Eh ! bien cette revendication reste toujours d'actualité.

Par une pente naturelle, M. René Besse en vient à effleurer la politique générale dont les préoccupations hantent les esprits. Il félicite les syndicats tabacoles de leur sagesse, de leurs sens de l'intérêt général.

« Quand, dit-il, un pays possède de tels hommes, qui donnent des exemples de force, de calme, de cohésion et de travail, ce pays ne saurait déchoir. Il sait conserver son prestige moral et intellectuel. Ces vertus sont celles de la France. »

L'orateur rappelle les paroles directes et magnifiques du chef du gouvernement et déclare que M. Daladier,

LE QUERCY AU MAROC

Sur l'initiative de M. Viéussens, ingénieur chimiste à Casablanca, les Lotois du Maroc ont été récemment invités à fêter par un apéritif leur première prise de contact.

Une réunion groupant une cinquantaine de personnes eut lieu le dimanche 12 courant au « Moulin de la Gaité » tenu par notre compatriote M. Pouget, Figeacois de naissance et Marocain des heures héroïques de la conquête.

Ce fut une réunion très intime, dans une ambiance qui laisse bien augurer de l'avenir.

M. Viéussens annonça un nombre d'adhésions déjà élevé et nous avons tout lieu d'espérer grouper une centaine de Lotois dans la grande famille quercynoise du Maroc.

Un bureau provisoire fut chargé de mettre au point la constitution définitive du groupement pour lui donner une existence légale et préparer une prochaine assemblée générale. Il comprend les noms suivants :

M. Viéussens, Mme Lefèvre, MM. Vialard, Vargues, Cessac, Carrayrou. Ce bureau a déjà tenu une réunion et il fait un pressant appel aux Lotois qui n'ont pas reçu de bulletin d'adhésion.

Nous tiendrons nos compatriotes de la Métropole au courant de toutes les manifestations de notre Groupement.

D'ores et déjà, nous disons merci à la presse lotoise qui voudra bien enregistrer nos communiqués.

Le Président VIEUSENS,

Boîte Postale 642,

Le Secrétaire R. CARRAYROU,
Ecole du Palmier,
Casablanca.

LOTÉRIE NATIONALE

Le tirage de la 6^e tranche de la Loterie Nationale (tranche des Sports) aura lieu à Paris, le 23 avril, à 21 h., au Stade municipal Pierre-de-Coubertin, porte de Saint-Cloud.

Perception

M. J.-B. Brugade, commis principal de 4^e classe à la Trésorerie générale du Lot (emploi supprimé), est affecté à la perception de Cahors.

P.T.T.

Mme Crassal, employée des P.T.T. à Martel, est nommée en la même qualité à Puy-l'Évêque.

Commissariat de police

M. Roquain, commissaire de police à Hyères (Var), est nommé commissaire de police à Chambéry.

Nous adressons à M. Roquain, ancien commissaire de police à Cahors où il compte de nombreuses sympathies, nos bien vives félicitations.

Les épreuves du baccalauréat

Le tirage au sort prévu par les instructions ministérielles concernant les épreuves écrites de langues vivantes au baccalauréat (première partie) a décidé la nature des épreuves de la manière suivante :

Première série : version et thème. Deuxième série B : Première langue, version latine et thème, deuxième langue, composition libre.

Deux de moins !

Dimanche dernier, au cours d'une battue dans les bois de Coursibas, MM. Tardieu et Darnis ont tué deux gros renards. Félicitations.

Foire du 1^{er} avril 1939

La foire du 1^{er} avril peu favorisée par le temps, a été, cependant, assez importante. Voici les cours :

Marché : Poulets, 8 fr.; poules, 6 fr.; canards, 6 fr.; dindons, 5 fr. 50; lapins, 3 fr.; le tout la livre; pigeons, 9 à 12 fr. la paire; œufs, 4 fr. 50 à 5 fr. la douzaine.

Halles : avoine, 65 fr. les 50 kilos; maïs, 75 à 80 fr. les 80 litres; sainfoin, 90 à 100 fr. les 80 litres. Pomme de terre, 35 fr. les 50 kilos.

qui a la responsabilité de l'heure, a aussi la confiance du pays. (Longues salves d'applaudissements, ovations, cris : « Vive Daladier ! »).

« Nous voulons, poursuit l'ancien ministre, que la vie continue dans l'ordre, dans le calme, dans la dignité, dans le travail, pour vous honorer aujourd'hui par votre belle manifestation. »

M. Besse lève son verre à la France républicaine, qui veut vivre et qui vivra.

Alors, au milieu du silence général, M. René Besse, suivant le rituel consacré, fait remise de sa Croix à M. Coudere.

Celui-ci, ému jusqu'aux larmes, de cette belle manifestation exprime ses remerciements à tous. Il leur dit combien il est touché de leur confiance, de leur amitié. Il s'efforcera de continuer à les mériter.

L'assistance applaudit longuement. Des dans vigoureux et enthousiastes sont battus en l'honneur du nouveau légionnaire, à qui nous renouvelons nos amicales félicitations.

Le « Journal du Lot »
est en vente à PARIS
BAZAR D'ORSAY
13, rue du Bac, 7

CAHORS

LES AMIS DE L'ÉCOLE

Premiers remerciements

La jeune « Association des amis de l'Ecole de Cahors » n'était pas fondée, qu'elle était déjà engagée par la plus agréable gratitude envers l'opinion cadurcienne. Peut-on souhaiter plus heureux présage ! On pouvait craindre qu'en notre époque inquiète la multiplicité des initiatives qui sollicitent la générosité publique ne fût préjudiciable à l'essor de notre Association. C'était méconnaître notre population. De tous côtés, nous parvenons les assurances contraires. On a compris que notre Œuvre ne faisait double emploi avec aucune autre. Les buts spécifiques la distinguent suffisamment : elle est une œuvre scolaire et post-scolaire, elle est une œuvre cadurcienne. Elle prolonge, sur le plan exclusivement communal l'action bienfaisante de l'école, en dehors de toute autre préoccupation. Elle appelle à l'aide de l'école toutes les sympathies et tous les dévouements laïques. La Municipalité de notre ville lui a donné d'emblée son appui et sa précieuse collaboration ; l'opinion cadurcienne lui a déjà garanti le plus large succès.

Cahors aura désormais l'organisme qui lui manquait et qu'elle pouvait envier à d'autres cités de moindre importance : un groupement de sympathies généreuses et agissantes, vouées à la protection de l'enfance et de l'adolescence. D'avance, toute notre gratitude et celle de notre jeunesse à nos adhérents de demain. A vous tous qui comprenez la noblesse et l'opportunité des fins que nous poursuivons, à vous tous qui acceptez vos cartes d'adhérents, le Bureau de l'Association présente sa gratitude et avec lui les enfants de Cahors vous disent merci. — Le Bureau.

AFFAIRE DE DÉTOURNEMENT POSTAL

Nous avons annoncé qu'une instruction avait été ouverte contre Mme Fontanel, la gérante de la cabine postale de Lamagdelaine, près Cahors, qui était accusée d'avoir subtilisé le montant d'un mandat-poste de 3.000 francs adressé à M. Coudere, propriétaire à Lamagdelaine.

Surpris de ne pas recevoir ce mandat, M. Coudere adressa une réclamation à l'Association des P.T.T., qui, en réponse, lui présenta le carnet de distribution des mandats, où le mandat à lui adressé était enregistré et porté comme ayant été payé. Effectivement, en regard de cette mention figurait la signature de M. Coudere, qui affirmait que ce paraphe constituait un faux.

Mme Fontanel, d'autre part, affirmait que la signature était bien authentique.

Une enquête fut ouverte, à la suite de laquelle Mme Fontanel fut interrogée par M. Servat juge d'instruction. L'interrogatoire fut concluant.

Mme Fontanel avoua avoir signé, elle-même, le mandat et encaissé les 3.000 francs.

Mise en état d'arrestation, elle fut écrouée vendredi à la prison, mais, samedi matin, elle a été remise en liberté provisoire.

Mais cette affaire se compliquerait, dit-on, d'autres plaintes, formulées par l'administration des Contributions indirectes et par divers services administratifs.

M. Servat, l'actif juge d'instruction, poursuit l'étude de cette affaire qui a provoqué à Lamagdelaine et dans les communes voisines, une vive émotion.

Accident de la route

Samedi, M. et Mme Garenne, propriétaires à Queyssac, et un ami se rendaient à la foire de Vayrac, en voiture conduite par un cheval.

Au bas de la route du Ségala, à un tournant, arrivait une autre voiture attelée d'un âne. M. Garenne pour l'éviter obliqua à gauche de façon si brusque que la voiture se renversa sur la route. Les occupants furent projetés sur le sol et dans la chute Mme Garenne fut assez sérieusement blessée à la tête. M. Garenne et son ami reçurent quelques contusions sans gravité.

EDEN

MERCREDI, JEUDI, SAMEDI (en soirée)
DIMANCHE (matinée et soirée)

Deux grands films

La Pocharde

d'après le roman de Jules MARY
AVEC
Germaine ROUER, Henry BOSC
Robert PIZANI, Bernard LANCRET
Jacqueline DAIX et Jean DEBUCOURT

Ames à la mer

Épopée maritime magistrale, qui est à la Marine marchande ce que les « Trois Lanciers du Bengale » étaient à l'Armée de terre,

Gary COOPER et Georges RAFT

LA SEMAINE PROCHAINE
à l'occasion des Fêtes de Pâques
à partir du LUNDI 10 (en soirée)

Marie Walewska

AVEC
Charles BOYER et Greta GARBO

ÉCOLE D'AGRICULTURE D'HIVER DE CAHORS

Les élèves de deuxième année de l'Ecole d'Agriculture d'Hiver fixe de Cahors, dont les noms suivent, ont obtenu le diplôme des Ecoles d'Agriculture d'Hiver fixes de l'Etat, délivré par le Ministère de l'Agriculture :

MM. Péligré à Planioles, Roux Georges à Floressas, Frayssinet à Thédillac, Marty à Carennac, Darnis à Peyrilles, Fages à Livernon, Brouel à Prayssac, Minihot à Lamagdeleine, Ausset à Laburgade, Roux Robert à Arcambal, Rougic à Cabessut-Cahors. *Certificat de présence et d'assiduité* : M. Jordanet à Pradines.

Train-Exposition

La Société Nationale des Chemins de fer français a organisé un Train-Exposition des Emballages et Armmages pour l'expédition avec le maximum de sécurité pour toutes sortes de marchandises.

Ce Train-Exposition qui est composé de 10 wagons stationnera en gare de Cahors le 11 avril et sera ouvert au public pour le visiter de 9 heures à 20 heures.

La cambriole

Dans la nuit du 26 au 27 mars, les magasins de Mme Ilbert, chiffonniers en gros, rue Wilson, reçurent la visite d'audacieux cambrioleurs.

Les malfaiteurs, après avoir pénétré dans le couloir d'une maison voisine de l'immeuble de Mme Ilbert, ont escaladé le mur mitoyen et sont entrés dans le dépôt. Ils se sont emparés de sacs contenant de la plume, du duvet et des chiffons.

Après enquête, la police a découvert les coupables : ce sont les nommés René Cabridens et Georges Roré.

Tous deux ont été écroués à la prison.

Boule Cadurcienne

Messieurs les Membres sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le mercredi 5 avril, à 20 h. et demie, café Calmon, place Thiers.

Ordre du jour : Organisation du concours annuel du 16 avril. Formation des quadrettes. Questions diverses. Présence indispensable. — Le Bureau.

Il avait trouvé et gardé la caisse

M. Gizard Léon, propriétaire à Bio, avait perdu une caisse à outils entre les hameaux de Peyrelade et Lagarrigue, d'une valeur de 400 francs environ.

Toutes recherches effectuées ne donnèrent aucun résultat, mais, ces jours derniers, M. Gizard apprenait que la caisse avait été trouvée par un cultivateur, le nommé Albert L..., demeurant à Gourdon.

Or, celui-ci n'avait pas fait la déclaration de sa trouvaille. M. Gizard a porté plainte et la gendarmerie a ouvert une enquête. Albert L..., interrogé, a reconnu être en possession de la caisse et a promis de la rendre à M. Gizard, mais celui-ci a maintenu sa plainte.

Accidents

M. Jean Anglade, mécanicien à la Compagnie du Bourbonnais, en procédant au rodage d'un robinet de vanne, a eu un doigt sectionné.

M. Jean Lial, manœuvre à la gare de Cahors, a été blessé à la tête par la portière d'un wagon qui s'est abattue sur lui.

Imprudence

M. Marméja, propriétaire à Bouleille (commune de Marminiac) avait allumé, le 30 mars, du feu, à proximité d'un bois, au risque de provoquer un incendie.

La gendarmerie de Cazals ayant constaté le fait a dressé contravention à M. Marméja.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 5, JEUDI 6, SAMEDI 8

DIMANCHE 9 AVRIL 1939

(en soirée à 20 heures 45)

DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Marie BELL, Abel JACQUIN

Pierre RENOIR et Charles VANEL

DANS

Légions d'honneur

Grand prix du Cinéma français 1938.
Grand prix du Cinéma Nord-Africain 1938.

EN COMPLEMENT :

La revanche de Tarzan

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Vol de bicyclettes. — Les nommés Joseph Graff et Léon Vincent, chaisiers, nomades, sans domicile fixe, sont inculpés de vol de deux bicyclettes, rue du Château-du-Roi. Graff est condamné à 15 jours de prison et Vincent à 1 mois.

Coups et blessures volontaires. — Le nommé Louis D..., employé de chemin de fer, est condamné pour coups et blessures volontaires sur la personne de M. Laffon, à 16 francs d'amende.

Vol et violation de domicile. — Mme Marie-Louise P..., ménagère à Cahors, est poursuivie pour avoir pénétré dans l'appartement d'un ancien ami et avoir emporté divers objets qui, affirme-t-elle, lui appartenaient. Elle est relaxée pour l'inculpation de vol, mais condamnée à 50 francs d'amende avec sursis pour violation de domicile.

Abus de confiance. — Le nommé Germain Fabre, sans profession, demeurant à Bio, est inculpé de vol d'automobile. Il est condamné à 15 jours de prison.

Vagabondage. — Le nommé Pizala Francis-Zéphir est condamné pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique à 1 mois de prison.

Tromperie sur la quantité de chose vendue. — M. André R..., boulanger à Maturoux, est poursuivi pour avoir vendu du pain non pesé à la livraison. M. Lacaze présente la défense de R..., qui, dans le cas ne dépend que des usages établis dans les campagnes pour le pain d'échange. Ce pain doit être bien cuit, pour une plus grande conservation. Or la cuisson, peut-être, parfois, un peu exagérée, est cause de cette différence de poids, absolument normale et d'usage courant chez tous les échangistes. Le tribunal ordonne un supplément d'enquête et l'affaire est renvoyée à une date ultérieure.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Le nommé Vittorio Pellini, sujet italien, sans profession, sans domicile fixe, est condamné pour infraction à un arrêté d'expulsion, à 1 mois de prison.

Greta GARBO et Charles BOYER

DANS

Marie Walewska

Chaque film nouveau qu'elle tourne nous révèle une Greta Garbo que nous ne connaissons pas. Dans *Marie Walewska*, elle personnifie avec son étrange douceur, avec la séduction de son admirable sourire, avec toutes les nuances de son incomparable talent, la jeune Comtesse polonaise qui consacra sa vie à l'Empereur. Charles Boyer, qui vient d'être désigné en Amérique comme le meilleur acteur de l'écran, a trouvé dans *Napoléon* le plus grand rôle de sa magnifique carrière. Les spectateurs seront littéralement émerveillés par la suite de somptueuses reconstitutions historiques et d'étonnantes scènes d'amour ; dans ces dernières, Greta (Marie Walewska) et Charles Boyer (Napoléon), y sont inégalables.

Marie Walewska que vous pouvez voir à l'Eden-Cinéma est le plus grand film de la saison.

Tribunal de simple police

Le tribunal de simple police, samedi, a prononcé les condamnations suivantes : défaut d'éclairage, 2 à 1 fr.; défaut de numéro minéralogique, 1 à 1 fr.; défaut d'éclairage à auto, 3 à 1 fr.; ivresse publique, 2 à 1 fr.; infraction à la loi sur la fréquentation scolaire, 2 à 1 fr.

Au violon

Les agents Ganiel et St-Martin, de service en ville, ont procédé à l'arrestation des nommés Louis Terrisse, de St-Flour et René Germain Godard, d'Orléans, en état d'ivresse qui causait du scandale place des Petites-Boucheries.

Ils ont été conduits et enfermés au violon et procès-verbal a été dressé contre eux.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montrattier

Assemblée générale du Comice agricole cantonal. — Les membres du Comice agricole cantonal sont instamment priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale qui se tiendra le dimanche 23 avril 1939, à la Mairie de Castelnau, salle du Conseil Municipal, à 11 h. 45.

Ordre du jour : Exposé de la situation financière de l'association, remplacement des membres du bureau décédés ou démissionnaires ; organi-



sation d'une conférence agricole ; création d'un marché aux pêches et aux primeurs ; nomination d'une commission d'organisation et de surveillance des marchés journaliers aux chasselas, assurances mutuelles contre les calamités agricoles ; étude de la possibilité d'organiser au mois de septembre une exposition-concours de chasselas, fruits et primeurs et désignation d'une commission d'organisation.

Nota. — Les cotisations des membres du Comice agricole pour 1939 sont fixées à 5 francs. Le paiement de ces cotisations doit être fait sans retard. Verser le montant soit entre les mains de M. Drillières, trésorier du Comice, directeur de l'Ecole publique, soit au secrétariat de toutes les mairies des communes du canton de Castelnaud, contre reçu à souche.

Que tous les agriculteurs se fassent inscrire comme membres du Comice.

Destruction des animaux nuisibles. — M. Delmas, à Lamartignac et M. Correch ont porté à la mairie de Castelnaud-Montriat dix beaux renards pris au piège. Nos félicitations.

La mairie donne des primes importantes à toutes les personnes qui présentent des oiseaux et animaux nuisibles à l'agriculture.

Etat civil du mois de mars. — Naissances : Valmary Denise-Marie-Jeanne, à Daunazac ; Périé Robert-Marc, à Castelnaud ; Buffo Thérèse-Janine, à Castelnaud ; Ratier Osmine-Anthony-Gabriel, à Agrad ; Malby Jacques-Louis, au Moulin-Neuf.

Mariage : Daubanes Maurice, cultivateur à Labarthe et Delmas Félicie-Germaine, s.p. à Clavel.

Décès : Deilles Marie, veuve Brugel, s.p. à Lafayrade, âgée de 72 ans ; Coudere Clémence, veuve Rigal, à Labarthe, âgée de 83 ans.

Foire. — La prochaine grande foire de Castelnaud-Montriat aura lieu le mardi 11 avril. Tout laisse prévoir qu'elle sera abondamment pourvue en veaux, moutons, agneaux, brebis et bœufs.

Etalagistes, pâtisseries, jardiniers, marchands de poissons, viendront nombreux.

Le succès de notre foire sera complet.

Catus.

Les monuments historiques. — M. René Besse, Député de Cahors, vient de transmettre à M. Soulié, Maire de Catus, la lettre suivante de M. Jean Zay, Ministre de l'Education Nationale :

« Monsieur le Ministre et cher collègue,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à procéder aux réparations de la toiture de la salle capitulaire de l'église de Catus.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Service d'Architecture des Monuments historiques doit prochainement adresser des propositions à ce sujet et je ne manquerai pas de saisir ensuite la Commission des Monuments historiques dont l'avis est indispensable.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher collègue, l'assurance de ma haute considération. — Le Ministre de l'Education Nationale :

Labastide-du-Vert

Deuil. — Nous enregistrons avec peine le décès de Mme Antoine Albagnac, de « L'homme Mort », née Anna Brouel, survenu à l'âge de 63 ans.

Nos plus sincères condoléances à M. Antoine Albagnac, son mari, à Mme et M. Marcel Albagnac, sa bru et son fils, à tous les membres de la famille en deuil. — A. B.

Douelle.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Fernand Calvet, cantonnier à Carnac-Rouffiac, décédé à l'âge de 29 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Douelle au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Au cimetière, un dernier adieu a été adressé au regretté disparu, au nom de la Fédération des cantonniers du Lot.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Fernand Calvet, cantonnier à Carnac-Rouffiac, décédé à l'âge de 29 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Douelle au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Au cimetière, un dernier adieu a été adressé au regretté disparu, au nom de la Fédération des cantonniers du Lot.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Fernand Calvet, cantonnier à Carnac-Rouffiac, décédé à l'âge de 29 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Douelle au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Au cimetière, un dernier adieu a été adressé au regretté disparu, au nom de la Fédération des cantonniers du Lot.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Fernand Calvet, cantonnier à Carnac-Rouffiac, décédé à l'âge de 29 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Douelle au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Au cimetière, un dernier adieu a été adressé au regretté disparu, au nom de la Fédération des cantonniers du Lot.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Fernand Calvet, cantonnier à Carnac-Rouffiac, décédé à l'âge de 29 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Douelle au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Au cimetière, un dernier adieu a été adressé au regretté disparu, au nom de la Fédération des cantonniers du Lot.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Fernand Calvet, cantonnier à Carnac-Rouffiac, décédé à l'âge de 29 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Douelle au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Au cimetière, un dernier adieu a été adressé au regretté disparu, au nom de la Fédération des cantonniers du Lot.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Fernand Calvet, cantonnier à Carnac-Rouffiac, décédé à l'âge de 29 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Douelle au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Au cimetière, un dernier adieu a été adressé au regretté disparu, au nom de la Fédération des cantonniers du Lot.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Fernand Calvet, cantonnier à Carnac-Rouffiac, décédé à l'âge de 29 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Douelle au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Au cimetière, un dernier adieu a été adressé au regretté disparu, au nom de la Fédération des cantonniers du Lot.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Fernand Calvet, cantonnier à Carnac-Rouffiac, décédé à l'âge de 29 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Douelle au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Au cimetière, un dernier adieu a été adressé au regretté disparu, au nom de la Fédération des cantonniers du Lot.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Fernand Calvet, cantonnier à Carnac-Rouffiac, décédé à l'âge de 29 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Douelle au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Au cimetière, un dernier adieu a été adressé au regretté disparu, au nom de la Fédération des cantonniers du Lot.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Fernand Calvet, cantonnier à Carnac-Rouffiac, décédé à l'âge de 29 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Douelle au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Au cimetière, un dernier adieu a été adressé au regretté disparu, au nom de la Fédération des cantonniers du Lot.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Fernand Calvet, cantonnier à Carnac-Rouffiac, décédé à l'âge de 29 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Douelle au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Au cimetière, un dernier adieu a été adressé au regretté disparu, au nom de la Fédération des cantonniers du Lot.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Fernand Calvet, cantonnier à Carnac-Rouffiac, décédé à l'âge de 29 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Douelle au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Au cimetière, un dernier adieu a été adressé au regretté disparu, au nom de la Fédération des cantonniers du Lot.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Fernand Calvet, cantonnier à Carnac-Rouffiac, décédé à l'âge de 29 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Douelle au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Au cimetière, un dernier adieu a été adressé au regretté disparu, au nom de la Fédération des cantonniers du Lot.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Fernand Calvet, cantonnier à Carnac-Rouffiac, décédé à l'âge de 29 ans.

Ses obsèques ont été célébrées à Douelle au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Au cimetière, un dernier adieu a été adressé au regretté disparu, au nom de la Fédération des cantonniers du Lot.

Nous prions Mme Fernand Calvet, la famille de bien vouloir agréer nos sincères condoléances.

Vire.

Légion d'honneur. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir que notre sympathique compatriote, M. Roger Germain, de Château-Trompette, commune de Vire, administrateur du journal « Le Matin », vient d'être fait, en cette qualité, chevalier de la Légion d'honneur.

Nous prions le nouveau légionnaire et sa famille d'agréer nos vives félicitations pour la haute distinction dont il vient d'être l'objet. — D.

Rhumatisant des pieds à la tête.

« J'avais essayé un grand nombre de médicaments sans aucun résultat ; vos cachets Gandol m'ont fait le plus grand bien, notamment dans les pieds qui ne sont plus douloureux. Maintenant je me tiens debout alors qu'auparavant il fallait que je m'appuie pour marcher. » (M. Elie, 1, route Nationale, Domont, S.-et-O.). C'est que le Gandol après avoir éliminé l'acide urique, l'empêche de se reformer dans l'organisme. La cure de dix jours vaut 14 fr. 30. Ttes Phies et Phie Orlac à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Figeac.

Echos du Conseil général. — On nous communique la lettre suivante adressée à M. Loubet, Sénateur, Conseiller général, par M. Edouard Daladier, Président du Conseil :

« Mon cher Sénateur,

« J'ai pris connaissance de la motion de confiance votée à mon adresse, sur votre initiative, par le Conseil général du Lot.

« Le concours de l'opinion publique et des assemblées élues m'est particulièrement précieux pour la réalisation de l'œuvre de Défense nationale que j'ai entreprise. Je vous prie de dire à vos collègues tout le prix que j'attends à l'approbation qu'ils veulent bien m'apporter et de vous faire auprès d'eux l'interprète de mes vifs remerciements.

« Veuillez croire, mon cher Sénateur, à mes sentiments très cordiaux. »

Au Salon des Indépendants. — Nous apprenons que le Salon des Indépendants a reçu, pour les exposer, deux toiles de notre distingué compatriote, M. Maurice Frézals, avocat à la Cour, à Paris. Ces deux peintures évoquent deux joies de Figeac, parmi les plus pittoresques.

Les Figeacois qui ont eu, souvent, l'occasion d'admirer les œuvres de M. Frézals, dans les expositions annuelles de l'Hôtel de la Monnaie, applaudiront au nouveau succès qui consacre un talent déjà affirmé.

S.N.C.F.F. — M. Cheyette, facteur enregistrant à la gare de Figeac vient d'être nommé au Bugue. M. Cheyette, durant son court séjour avait su attirer la sympathie de tous pour son sourire dévouement. Nos cordiaux compliments.

M. Cheyette est remplacé par M. Buffarot, Secrétaire de M. l'Inspecteur de l'Exploitation. M. Lebeau vient de recevoir sa nomination de commis au Secrétariat du trafic. Nos vives félicitations.

Au commissariat de police. — Les nombreux amis de M. Dalbéra, commissaire de police stagiaire de notre ville, apprendront avec plaisir que ce dernier, par décret de M. le Ministre de l'Intérieur, vient d'être nommé sur place commissaire de police de 4^e classe. Nous adressons nos vives félicitations à M. Dalbéra à l'occasion de cet avancement mérité.

Dans l'aviation. — M. Raymond Mercadier, frère de Mlle Mercadier, professeur au Collège de Jeunes Filles de Figeac, est admis à titre d'élève-pilote, dans l'aviation. Bien cordiales félicitations.

A l'Université populaire. — Les amis de l'Ecole : Nous sommes autorisés à annoncer que, dans le courant du mois d'avril, à une date que nous ferons connaître, M. Favarel, professeur au Lycée de Cahors, donnera, au

Théâtre municipal, une conférence publique. Il traitera de l'intéressante question des rapports de la France et de l'Allemagne. Une grande affluence d'auditeurs est prévue.

Quatrième fête de la Jeunesse de la Fédération des écoles laïques. — La quatrième fête départementale de la Fédération des œuvres laïques est organisée, cette année, sous le signe de la Révolution française (150^e anniversaire). Les écoles publiques de Figeac enverront à Cahors, le 11 juin prochain, une délégation d'élèves, en vue des mouvements d'ensemble et des chœurs à l'unisson.

M. Guillot, inspecteur primaire à Figeac, sera le speaker de cette quatrième fête de la jeunesse.

Le capitaine Gustave Goutal. — M. Gustave Goutal, lieutenant de la section des sapeurs-pompiers de Figeac, est promu au grade de capitaine par arrêté du 20 mars 1939.

M. Goutal, par son intelligente activité, par ses connaissances particulières, par l'expérience acquise au cours de sa brillante carrière, a su perfectionner, avec un matériel nouveau, les méthodes de protection et de sauvetage.

L'efficacité des moyens mis, désormais, en action s'est révélée dernièrement en de périlleuses circonstances. La Compagnie des sapeurs-pompiers de Figeac est à la hauteur de sa tâche. A son chef, le capitaine Goutal, nous adressons nos cordiales félicitations.

Au Vélo-Club Figeacois. — MM. René Desson et Souilhac ont renouvelé leur adhésion au Vélo-Club Figeacois.

Qui ne connaît ces deux sympathiques coureurs, ces deux champions ? René Desson, 10 fois champion du Lot des 100 kilomètres, est un sportif qui a acquis chez nous une belle renommée. Etabli marchand de cycles, place Barthol, il reste coureur et conseiller des jeunes.

Quant à Souilhac, il ne quitte pas, dans les courses, son ami Desson.

Corn.

Ponts et chaussées. — La belle route de la vallée, si fréquentée par les touristes, est aussi très éprouvée par les nombreux poids lourds qui la sillonnent.

C'est pour nous conserver une chaussée en parfait état qu'une équipe de cantonniers est occupée à des applications partielles de goudron et de gravier préparant un prochain bitumage.

Nos félicitations à l'administration des ponts et chaussées pour sa vigilance.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon.

Nouvel avoué. — Nous sommes heureux d'adresser nos souhaits de cordiale bienvenue à Maître Chambras qui succède en notre ville au regretté Maître Giral, avoué.

Mérite Agricole. — La dernière promotion des chevaliers du Mérite Agricole est particulièrement brillante dans la commune de Gourdon. Elle comprend :

— Rouquier Antoine, vieux cultivateur venu de St-Germain-du-Bel-Air pour se fixer au Margès ; a obtenu de nombreuses récompenses aux divers concours et deux premiers prix d'animaux gras.

— Laborie Paul, de Maillo, conseiller municipal, a eu de nombreux prix aux concours agricoles, notamment un 7^e prix et médaille de bronze au concours culturel de 1932, un 1^{er} prix et médaille d'argent au concours d'exploitation agricole de 1935.

— Griffoul Jean-Prospère, adjoint au maire, membre de la Chambre d'agriculture, président du Syndicat des planteurs de tabac et du comice agricole, expert des tabacs, a obtenu de nombreux prix aux concours agricoles.

Football-Club Gourdonnais Association. — Football-Club Gourdonnais bat U.S. Souillac par 2 buts à 0.

Dimanche dernier notre équipe recevait en match retour la sympathique équipe de Souillac.

Le temps très froid ne permit pas à de nombreux sportifs de se rendre au terrain des sports.

La partie se déroula d'une façon toute amicale et correcte. Souillac possède une équipe composée d'excellents éléments, mais manquant un peu de cohésion ; nos joueurs plus entraînés réussirent à marquer deux buts en première mi-temps.

En deuxième mi-temps notre équipe rata encore de nombreuses occasions, marqua un troisième but que l'arbitre n'accorda pas.

C'est donc sur le score de deux buts à zéro, en faveur de Gourdon, que se termina cette partie dont nous garderons un excellent souvenir.

Soulomès.

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de notre compatriote, Mme Louis Alayrac, décédée à Paris. Mme Louis Alayrac, qui était originaire de notre commune, était bien estimée.

Nous adressons à son mari, M. Louis Alayrac, à ses trois enfants, à la famille nos sincères condoléances.

St-Germain-du-Bel-Air.

Naissances. — Nous apprenons avec plaisir trois naissances, trois fillettes, le même jour, c'est plutôt rare dans notre commune.

Une fillette chez les époux Dalet, de Lacamp, leur première.

Une fillette chez les époux Fontès, de Cantegrel, dont le père a été victime d'un grave accident, et qui est encore en traitement à l'Hôpital, c'est son 4^e.

Une fillette chez les époux Loubière, de Moulès.

Nos sincères félicitations aux heureux parents, nos meilleurs vœux aux bébés.

Si vous toussiez choisissez votre sirop

Ne prenez pas un sirop quelconque et demandez à votre Pharmacien le Pulmoll qui a la double propriété d'agir comme antiseptique pulmonaire, en même temps que comme calmant. Contre les rhumes, bronchites aiguës, contre la grippe ; contre la laryngite, prenez du Pulmoll et vous ressentirez un soulagement immédiat. Le Pulmoll vaut 12 fr. 50. Ttes Phies.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (3^e)

TOIT DU DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT

de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone

(Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92

Propriétaire

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON :

15 francs

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

LEGUMES ALAYRAC

ET rue Maré-Foch

PRIMEURS CAHORS

Il s'arriveraient bientôt au terme de cette randonnée.

La terre promise ! La nouveauté ! L'aventure ! L'hôte mystérieux ! Une rude partie à jouer et à gagner !

Etendus sous la tente que Moktar avait dressée en leur absence, ils n'essayeraient même pas de s'endormir.

Agités d'une fièvre qui dissipait toute fatigue, ils parlaient, riaient, comme deux adolescents échappés du collège.

Et, de fait, toute la jeunesse du monde, n'était-elle pas en eux ?

Mais si Jacques Leudes avait été moins surexcité, il se serait sans doute demandé pourquoi Pierre, à gestes furtifs, crispait constamment sa main sur sa poitrine, tâtant à travers l'étoffe un objet guère plus gros qu'une médaille... son œuvre... sa miniature, son cher et douloureux secret.

Car Pierre avait beau se raisonner, se répéter qu'il se leurrerait, qu'il se grisait d'un faux espoir, il n'en continuait pas moins, d'une foi aveugle, à vouloir croire que cette randonnée vers le Sud ne tarderait point à aboutir à la jeune fille qu'il aimait !

... Quelques heures auparavant, encore, la caravane avançait lentement dans un désert de sable.

Maintenant, elle se frayait un chemin dans une forêt toute frémissante de vie.

— Nous ne voulions nous arrêter que dans deux heures.

— Compris ! en avant !

Et, poussant de l'orteil leurs montures exténuées, ils trottaient à l'assaut d'une dune de sable.

Un prodigieux spectacle les attendait en haut de cette éminence.

Le soleil se mourait dans ses derniers feux. Le désert tout entier en était embrasé ; une palpitation profonde, surnaturelle semblait animer le ciel d'or, le sable d'or.

Au loin des nuages de poussière s'élevaient brusquement du sol, tournoyaient un instant, pour retomber comme d'immenses écharpes.

Les mains à la hauteur des sourcils, faisant du regard le tour de l'horizon, Jacques et Pierre essayaient d'arracher son secret à cet Océan solide.

Comme leurs compagnons leur étaient cachés par un pli de terrain, ils se sentirent seuls, orgueilleusement seuls, pénétrés jusqu'au plus profond d'eux-mêmes par la joie de ce décor et de cette minute.

Et soudain, Jacques poussa un cri : — Regarde là-bas, cette ligne plus sombre. Des arbres !

Un mirage ?

Non ! Ils durent bientôt s'en convaincre. Ils n'étaient pas le jouet d'une illusion. Les derniers feux du couchant se perdaient dans l'orée d'une immense forêt.

Moktar ne les avait pas trompés.

VOG

SON CHOIX UNIQUE DE GANTS ET SACS A MAIN

SES PRIX SANS CONCURRENCE

VOG

2. PLACE GALDEMAR-CAHORS

RENSEIGNEMENTS

BON EMBALLAGE, SÉCURITÉ, SOURCE D'ÉCONOMIES...

La S.N.C.F. laisse aux expéditeurs la plus grande liberté dans le choix des emballages pourvu qu'ils protègent efficacement les marchandises et leur permettent d'arriver intactes à destination.

On ne doit pas oublier que « conditionnement » n'est pas « emballage ». Un beau papier doré décore un café ; il ne l'emballage pas et ne le préserve en aucune façon contre les chocs. Certes il faut habiller et bien présenter une marchandise pour qu'elle se vende facilement, mais il faut l'emballer de façon sûre. Il y a donc intérêt à soigner les emballages afin qu'ils répondent aux nécessités du transport.

Trop de laisser aller dans le choix des emballages porte préjudice à tous. Il ne faut pas perdre de vue que l'étranger qui vient nous concurrencer sur nos propres marchés, apporte les plus grands soins à la présentation de ses produits.

Il existe des systèmes d'emballage et d'arrimage appropriés à chacune des marchandises à transporter.

C'est pour vous les faire connaître que la S.N.C.F. a organisé un train exposition des emballages.

Venez tous le visiter pendant son stationnement en gare de Cahors, le 11 avril prochain, où il sera ouvert au public, de 9 heures à 20 heures.

Petites annonces économiques

Maurice CUBAYNES prévient le public qu'il ouvre, le 1^{er} avril, 14, rue Lastié, un atelier de menuiserie (travail à façon, prix modéré).

PERSONNES ACTIVES, très bonnes présentation et références, recherchent dans la région une bonne gérance (alimentation, café, vins exclus). Faire offre, en indiquant le cautionnement demandé à l'Agence Immobilière, St-Céré (Lot).

Election du Président de la République turque

D'Ankara. — L'Assemblée nationale a réélu, à l'unanimité des 431 députés présents, M. Ismet Inonu, comme président de la République turque. Tous les ministres ont été confirmés dans leurs fonctions.

Mort accidentelle du roi de l'Irak

De Londres. — On annonce la mort du roi de l'Irak, survenue cette nuit, à la suite d'un accident d'automobile.

La Hollande augmente ses forces aériennes

De La Haye. — Le département de la défense a commandé 31 avions bi-moteurs de bombardement aux usines Tokker. Ces avions sont destinés à l'aviation navale de Hollande et des Indes Néerlandaises.

Dernière heure

Election du Président de la République turque

D'Ankara. — L'Assemblée nationale a réélu, à l'unanimité des 431 députés présents, M. Ismet Inonu, comme président de la République turque. Tous les ministres ont été confirmés dans leurs fonctions.

Mort accidentelle du roi de l'Irak

De Londres. — On annonce la mort du roi de l'Irak, survenue cette nuit, à la suite d'un accident d'automobile.

La Hollande augmente ses forces aériennes

De La Haye. — Le département de la défense a commandé 31 avions bi-moteurs de bombardement aux usines Tokker. Ces avions sont destinés à l'aviation navale de Hollande et des Indes Néerlandaises.

Dernière heure

Election du Président de la République turque

D'Ankara. — L'Assemblée nationale a réélu, à

Recherchons Propriétés
Agrément ou Rapport Agence Lagrange, 34, rue Pasquier, PARIS, 8^e, fondée en 1876.

Bibliographie

LE MONDE COLONIAL ILLUSTRE
37, rue Marbeuf, Paris, 8^e
Abonnement, 70 fr. — Le n° 7 fr.

Spécimen antérieur gratuit sur demande

Sommaire du n° 190. Avril 1939

Voulez-vous savoir :

Comment le Président de la République a été reçu à Londres ?

Comment Pie XII a été couronné. — Comment l'université française proclame l'intangibilité de l'Empire. — Comment le Capitaine Couët et son équipage ont relié Paris à Dakar, en motocyclette. — Comment il y a une grande terre de liberté : les Amériques, où les petites Nations ont le droit de vivre. — Comment durant la « Quinzaine Impériale », Paris a présenté 5 kilomètres de vitrines à la gloire des produits d'outre-mer. — Pourquoi les chefs indigènes algériens sont venus à Paris et ce qu'ils ont dit. — Comment le Maroc est relié à l'A.O.F. par la piste de Mauritanie. — A quel point les Annamites sont curieux de s'instruire et quelles sont leurs lectures préférées.

Pourquoi, il faut, en Afrique Noire, domestiquer les bêtes sauvages, le buffle, en particulier. — Comment sont répartis dans le monde, par continents, par pays, les dix millions d'Italiens résidant à l'étranger et que Mussolini voudrait récupérer. — Comment ce sont peut-être les Maoris qui, avant Christophe Colomb ont découvert l'Amérique. — Ce que sont les Etablissements Français d'Océanie en 1939 (avec six cartes). — Quelles sont les œuvres présentées au « Grand Prix Littéraire de l'Empire » et ce qu'il faut en penser. — Comment alimenter en eau villes et villages des colonies. — Pourquoi les Chambres belges ont été dissoutes, etc., etc., etc.

Lisez « Le Monde Colonial Illustré » d'avril :

44 pages, 10 cartes, 60 photos, figures et dessins, 20 articles signés.

Lisez aussi son « supplément » du 15 mars : l'étude la plus complète parue à ce jour sur la Côte Française des Somalis, — l'enquête sur l'industrialisation aux colonies, — l'Espagne puissance africaine, etc., etc., etc.

Pendant votre séjour à Paris

vous pourrez lire votre journal

62, rue de Richelieu, PARIS

Le choix d'une villégiature

LES GUIDES REGIONAUX S.N.C.F.

Simple, clairs, bien illustrés, les Guides régionaux S.N.C.F. vous permettront de mieux choisir votre lieu de villégiature et lorsque vous l'aurez trouvé, de préparer d'agréables excursions pour la visite des sites environnants, qui augmenteront l'agrément de votre séjour.

Vous trouverez ces guides dans les bibliothèques des principales gares françaises aux prix suivants :

Gascogne, Toulouse, Lourdes, Pyrénées Centrales et Ariégeoises 3 »
Carcassonne, Narbonne, Montagne Noire, Gorges du Tarn 2 »
Roussillon, Côte Vermeille, Pyrénées de l'Est, Andorre 2 »
Landes, Côte Basque, Côte d'Argent, Pyrénées de l'Ouest 3 »
Périgord, Quercy, Rouergue, Albigeois 3 »
De la Basse-Loire à la Gironde 3 50
Châteaux et Plages de la Loire 3 »
Poitou, Angoumois, Bordelais 2 »
Bourbonnais, Auvergne 3 »
Le Nord de la France 6 »
Alsace et Lorraine 5 »
Berry, Limousin 3 »
Normandie 4 »
Bretagne 4 50

N'oubliez pas d'avertir ?

La route, la rue ont des embûches : les obstacles imprévus.

En doublant, méfiez-vous de la voiture qui vient en face de vous et dont vous appréciez mal la vitesse.

Ralentissez beaucoup aux croisements : votre vue est limitée.

Ne doublez jamais dans un virage ; ni au sommet d'une côte.

Ne vous fiez pas à un passage à niveau ouvert.

La route devant vous n'est pas forcément libre : un accident, un camion en panne, un arbre déraciné peuvent l'obstruer.

Vous ne connaissez que la portion de route que vous avez en vue, et encore un troupeau peut sortir d'un champ, un piéton sur le bas côté peut traverser, un cycliste peut tomber, un gros véhicule peut vous cacher un danger.

En conduisant, ne soyez pas distrait.

Agir ainsi démontre vos qualités de bon conducteur. C'est ainsi qu'ont toujours fait les Vieux du Volant, aussi forment-ils l'élite des automobilistes. Si vous conduisez depuis au moins quinze ans sans avoir eu d'accident grave, vous pouvez poser votre candidature pour y être admis. Tous

renseignements vous seront envoyés gratuitement sur simple demande adressée aux Vieux du Volant, 10, rue Pergolèse, à Paris.

Grands réseaux de Chemins de fer français

Ne gaspillez ni votre temps ni votre argent.

Pour vos envois jusqu'à 50 kg., utilisez les Petits Colis, 3 tarifs extrêmement simples : vitesse unique, colis agricoles, colis express.

Les « petits colis » peuvent être enlevés chez l'expéditeur pour un prix minime par les services de factage des Réseaux qui livrent les Petits Colis gratuitement à domicile.

Utilisez les Petits Colis : c'est simple, pratique, économique.

Le barème des prix pour votre département vous sera remis gratuitement à la gare.

Essuie-glace obligatoire sur toutes les automobiles

L'article 22 du code de la route : *Organes de manœuvre, de direction et de visibilité*, stipule que le pare-brise doit être muni d'un essuie-glace à la fois automatique et pouvant être manœuvré à la main en cas de défaillance de la commande mécanique.

Un nouvel arrêté publié, au Journal officiel, établit que :

A partir du 31 décembre 1938 toute voiture neuve mise en circulation devra être équipée de l'essuie-glace conforme à la description ci-dessus rappelée.

A partir du 30 juin 1939, les autobus et autocars, les camions de plus de 3.000 kilos de poids total en charge, mis en circulation avant le 1^{er} janvier 1939, devront être équipés dudit essuie-glace.

Enfin, au 31 décembre 1939 tous les véhicules circulant en France devront avoir l'essuie-glace automatique et à main.

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Caussade à Cahors, Cahors à Fumel à Cahors, Fumel à Cahors, pour

CAHORS-CABESSUT
50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ : le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.)

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Maurs à Figeac, pour

FIGEAC
50 0/0 de réductions

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures et au retour à partir de 10 heures dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ, le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.)

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

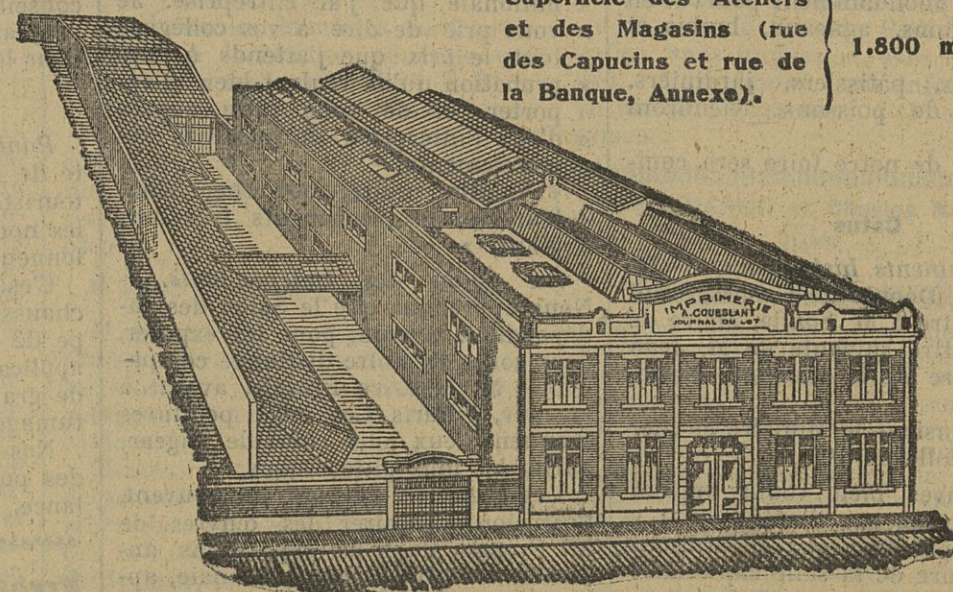
10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

— PRIX MODÉRÉS —

Superficie des Ateliers
et des Magasins (rue
des Capucins et rue de
la Banque, Annexe). 1.800 m²



SERVICE D'HIVER 1938-1939 (à partir du 5 Octobre)

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	EXP. MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	10 15	10 15	10 15	10 15	10 15	10 15	10 15
PARIS (Aust.) dép.	10 20	10 20	10 20	10 20	10 20	10 20	10 20
LIMOGES (arr.)	15 29	15 29	15 29	15 29	15 29	15 29	15 29
BRIVE (arr.)	17 03	17 03	17 03	17 03	17 03	17 03	17 03
Gignac-Cressensac.	8 14 12 28	8 14 12 28	8 14 12 28	8 14 12 28	8 14 12 28	8 14 12 28	8 14 12 28
SOULLAC... dép.	8 50 13 4	8 50 13 4	8 50 13 4	8 50 13 4	8 50 13 4	8 50 13 4	8 50 13 4
CAZOULES... dép.	9 12 13 36	9 12 13 36	9 12 13 36	9 12 13 36	9 12 13 36	9 12 13 36	9 12 13 36
La Chap.-d-Mareuil	9 19 13 43	9 19 13 43	9 19 13 43	9 19 13 43	9 19 13 43	9 19 13 43	9 19 13 43
Lamothe-Fénelon	9 21 13 48	9 21 13 48	9 21 13 48	9 21 13 48	9 21 13 48	9 21 13 48	9 21 13 48
Nozac	9 33 13 57	9 33 13 57	9 33 13 57	9 33 13 57	9 33 13 57	9 33 13 57	9 33 13 57
GOURDON... dép.	9 42 14 6	9 42 14 6	9 42 14 6	9 42 14 6	9 42 14 6	9 42 14 6	9 42 14 6
Saint-Clair	9 55 14 19	9 55 14 19	9 55 14 19	9 55 14 19	9 55 14 19	9 55 14 19	9 55 14 19
Dégagnac	10 4 14 28	10 4 14 28	10 4 14 28	10 4 14 28	10 4 14 28	10 4 14 28	10 4 14 28
Thérac-Peyril	10 14 14 38	10 14 14 38	10 14 14 38	10 14 14 38	10 14 14 38	10 14 14 38	10 14 14 38
Saint-Denis-Catus	10 24 14 48	10 24 14 48	10 24 14 48	10 24 14 48	10 24 14 48	10 24 14 48	10 24 14 48
Espère	10 34 14 58	10 34 14 58	10 34 14 58	10 34 14 58	10 34 14 58	10 34 14 58	10 34 14 58
CAHORS (arr.)	10 42 15 6	10 42 15 6	10 42 15 6	10 42 15 6	10 42 15 6	10 42 15 6	10 42 15 6
Sept-Ponts	10 51 15 15	10 51 15 15	10 51 15 15	10 51 15 15	10 51 15 15	10 51 15 15	10 51 15 15
Cleaurac	11 45 17 25	11 45 17 25	11 45 17 25	11 45 17 25	11 45 17 25	11 45 17 25	11 45 17 25
Limoges (arr.)	11 56 17 36	11 56 17 36	11 56 17 36	11 56 17 36	11 56 17 36	11 56 17 36	11 56 17 36
Limoges (arr.)	12 11 17 51	12 11 17 51	12 11 17 51	12 11 17 51	12 11 17 51	12 11 17 51	12 11 17 51
Limoges (arr.)	12 18 17 58	12 18 17 58	12 18 17 58	12 18 17 58	12 18 17 58	12 18 17 58	12 18 17 58
Limoges (arr.)	12 46 18 31	12 46 18 31	12 46 18 31	12 46 18 31	12 46 18 31	12 46 18 31	12 46 18 31
TOULOUSE... arr.	13 17 19 4	13 17 19 4	13 17 19 4	13 17 19 4	13 17 19 4	13 17 19 4	13 17 19 4

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	EXP. MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
TOULOUSE... d.	6 58	6 58	6 58	6 58	6 58	6 58	6 58
TOULOUSE... d.	6 58	6 58	6 58	6 58	6 58	6 58	6 58
Caussade	6 59	6 59	6 59	6 59	6 59	6 59	6 59
Labenne	7 29	7 29	7 29	7 29	7 29	7 29	7 29
Cleaurac	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34
Sept-Ponts	7 44	7 44	7 44	7 44	7 44	7 44	7 44
CAHORS... arr.	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50
Sept-Ponts	8 13	8 13	8 13	8 13	8 13	8 13	8 13
Espère	8 27	8 27	8 27	8 27	8 27	8 27	8 27
Saint-Denis-Catus	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40	8 40
Thérac-Peyril	8 53	8 53	8 53	8 53	8 53	8 53	8 53
Dégagnac	9 2	9 2	9 2	9 2	9 2	9 2	9 2
Saint-Clair	9 10	9 10	9 10	9 10	9 10	9 10	9 10
GOURDON (d.)	9 23	9 23	9 23	9 23	9 23	9 23	9 23
Nozac	9 30	9 30	9 30	9 30	9 30	9 30	9 30
Lamothe-Fénelon	9 33	9 33	9 33	9 33	9 33	9 33	9 33
La Chap.-de-Mar	9 45	9 45	9 45	9 45	9 45	9 45	9 45
CAZOULES	9 51	9 51	9 51	9 51	9 51	9 51	9 51
SOULLAC... dép.	10 4	10 4	10 4	10 4	10 4	10 4	10 4
Gignac-Cressensac	10 32	10 32	10 32	10 32	10 32	10 32	10 32
BRIVE... arr.	10 57	10 57	10 57	10 57	10 57	10 57	10 57
Limoges (arr.)	11 56	11 56	11 56	11 56	11 56	11 56	11 56
Limoges (arr.)	12 10	12 10	12 10	12 10	12 10	12 10	12 10
Limoges (arr.)	12 35	12 35	12 35	12 35	12 35	12 35	12 35
Limoges (arr.)	13 35	13 35	13 35	13 35	13 35	13 35	13 35
PARIS... (A.) arr.	18 52	18 52	18 52	18 52	18 52	18 52	18 52
PARIS... (O.) arr.	19 4	19 4	19 4	19 4	19 4	19 4	19 4

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 7 et arrive à Brive à 7 h. 16.

(2) Du 15 Mai au 7 Juillet inclus et du 5 Octobre au 14 Mai 1939.

MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS

	OMNIB.	EXP.	EXP. MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
MONTAUBAN... d.	10 50	10 50	10 50	10 50	10 50	10 50	10 50
CAHORS... d.	11 59	11 59	11 59	11 59	11 59	11 59	11 59
CAHORS... d.	7 3	7 3	7 3	7 3	7 3	7 3	7 3
Mercuès	7 16	7 16	7 16	7 16	7 16	7 16	7 16
Douelle (Arrêt)	7 20	7 20	7 20	7 20	7 20	7 20	7 20
Parnac	7 29	7 29	7 29	7 29	7 29	7 29	7 29
Luzac	7 35	7 35	7 35	7 35	7 35	7 35	7 35
Pont de Castelfranc.	7 45	7 45	7 45	7 45	7 45	7 45	7 45
Castelfranc	7 45	7 45	7 45	7 45	7 45	7 45	7 45
Prayssac (Arrêt)	7 49	7 49	7 49	7 49	7 49	7 49	7 49
Puy-l'Evêque	7 56	7 56	7 56	7 56	7 56	7 56	7 56
Duravel	8 3	8 3	8 3	8 3	8 3	8 3	8 3
Sotirac-Touzac	8 10	8 10	8 10	8 10	8 10	8 10	8 10
Fumel	8 20	8 20	8 20	8 20	8 20	8 20	8 20
LIBOS... d.	8 25	8 25	8 25	8 25	8 25	8 25	8 25

LIBOS, CAHORS à MONTAUBAN

	OMNIB.	EXP.	EXP. MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
PENNE	6 26	6 26	6 26	6 26	6 26	6 26	6 26
LIBOS... d.	6 43	6 43	6 43	6 43	6 43	6 43	6 43
Fumel	6 46	6 46	6 46	6 46	6 46	6 46	6 46
Sotirac-Touzac	6 54	6 54	6 54	6 54	6 54	6 54	6 54
Duravel	7 5	7 5	7 5	7 5	7 5	7 5	7 5
Puy-l'Evêque	7 5	7 5	7 5	7 5	7 5	7 5	7 5
Prayssac (Arrêt)	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11
Castelfranc	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14
Pont de Castelfranc.	7 17	7 17	7 17	7 17	7 17	7 17	7 17
Luzac	7 24	7 24	7 24	7 24	7 24	7 24	7 24
Parnac	7 29	7 29	7 29	7 29	7 29	7 29	7 29
Douelle (Arrêt)	7 33	7 33	7 33	7 33	7 33	7 33	7 33
Mercuès	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38
CAHORS... d.	7 47	7 47	7 47	7 47	7 47	7 47	7 47

De CAHORS à CAPDENAC

CAHORS.....	8 2	9 50	12 43	17 04
Cabessut.....	8 11	10 01	12 51	17 17
Arcambal.....	8 20	10 17	13 »	17 38
Vers.....	8 28	10 35	13 07	17 27
Saint-Géry.....	8 35	10 55	13 12	17 43
Conduche.....	8 45	11 24	13 22	17 58
Saint-Cirq-la-Popie.	8 52	11 34	13 28	18 05
St-Martin-Labouval.	8 59	11 59	13 35	18 14
Calvignac.....	9 5	12 09	13 40	18 22
Cajarc.....	9 16	12 26	13 52	18 36
Montrun.....	9 25	A titre essai	14 01	18 47
Toirac.....	9 33	jours de	14 08	18 57
Lamadeleine.....	9 44	Toirac	14 19	19 10
CAPDENAC.....	9 55	A titre (des 14 à 25)	14 30	19 22